



Assemblée générale
EXEMPLAIRES D'ARCHIVES
FILE COPY

A retourner / Return to Distribution C. 111

PROVISOIRE

A/41/PV.94
10 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 94e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 3 décembre 1986, à 10 heures

Président :

M. CHOUDHURY

(Bangladesh)

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au
Moyen-Orient [120] :

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement : rapport de la
Cinquième Commission

Application de la résolution 40/79 de l'Assemblée générale relative à la signature
et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des
armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : rapport de la Première
Commission [46]

Cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires : rapport de la
Première Commission [47]

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les
Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence,
bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un
exemplaire du compte rendu.

Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Première Commission [48]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-orient : rapport de la Première Commission [49]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport de la Première Commission [50]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : rapport de la Première Commission [51]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires : rapport de la Première Commission [52]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires : rapport de la Première Commission [53]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : rapport de la Première Commission [54]

Application de la résolution 40/88 de l'Assemblée générale relative à la cessation immédiate et à l'interdiction des essais d'armes nucléaires : rapport de la Première Commission [55]

Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique : rapport de la Première Commission [56]

Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes : rapport de la Première Commission [57]

Réduction des budgets militaires : rapport de la Première Commission [58]

Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : rapport de la Première Commission [59]

Désarmement général et complet : rapport de la Première Commission [60]

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [61] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen et application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [62] :

- a) **Rapport de la Première Commission**
- b) **Rapport de la Cinquième Commission**

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [63] :

- a) **Rapport de la Première Commission**
- b) **Rapport de la Cinquième Commission**

Conférence mondiale du désarmement : rapport de la Première Commission [64]

Relation entre le désarmement et le développement [65] :

- a) **Rapport de la Première Commission**
- b) **Rapport de la Cinquième Commission**

Armement nucléaire d'Israël : rapport de la Première Commission [144]

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT :

- a) FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/41/919)

M. Herijanto (Indonésie), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de la Commission (A/41/919) et déclare ce qui suit :

M. HERIJANTO (Indonésie), Rapporteur de la Cinquième Commission (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Cinquième Commission concernant le point 120 a) intitulé "Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement". A sa 38e séance, la Cinquième Commission a adopté deux projets de résolution concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Ces projets de résolution figurent au paragraphe 6 du rapport de la Commission.

Selon le projet de résolution A, l'Assemblée générale affecterait un montant de 17 400 000 dollars pour les opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 1er décembre 1986 au 31 mai 1987 inclus, et autoriserait le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 000 000 dollars pendant la période allant du 1er juin au 30 novembre 1987 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 590 (1986).

M. Herijanto

Par le projet de résolution B, l'Assemblée générale déciderait de suspendre l'application des dispositions du règlement financier 5.2 b, 5.2 d, 4.3 et 4.4 en ce qui concerne le montant de 1 496 703 dollars, qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions; ce montant serait inscrit au compte visé dans le dispositif de la résolution 33/13 E de l'Assemblée générale et serait maintenu sur ce compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée prenne une nouvelle décision.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La recommandation de la Cinquième Commission figurant au paragraphe 6 de son rapport (A/41/919), comprend les projets de résolution A et B.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Je mets tout d'abord aux voix le projet de résolution A. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Albanie, Comores, République arabe syrienne.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Bénin, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Maldives, Mali, Mongolie, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine,

Seychelles, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique.

Par 110 voix contre 3, avec 21 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 41/44 A).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution B. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Vote contre : Albanie.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Bénin, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Maldives, Mali, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine,

* Les délégations de Bahreïn et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; les délégations de l'Afghanistan et des Comores entendaient s'abstenir.

Seychelles, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique.

Par 115 voix contre une, avec 22 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/44 B).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 120 a) de l'ordre du jour.

POINTS 46 A 65 ET 144 DE L'ORDRE DU JOUR

APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/79 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLA TELOLCO) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/816)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/834)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/835)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/817)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/836)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/814)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/825)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/823)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/837)

APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/88 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/838)

* La délégation de la République arabe syrienne a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; la délégation de l'Afghanistan entendait s'abstenir.

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/826)

INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/818)

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/827)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/839)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/840)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/841)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/916 et Corr.1)

EXAMEN ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/842)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/916 et Corr.1)

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/843)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/915)

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/815)

RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/844)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/916 et Corr.1)

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/41/840)

M. Ki (Burkina Faso), Rapporteur de la Première Commission, présente les rapports de cette Commission (A/41/816, A/41/834, A/41/835, A/41/817, A/41/836, A/41/814, A/41/825, A/41/823, A/41/837, A/41/838, A/41/826, A/41/818, A/41/827, A/41/839, A/41/840, A/41/841, A/41/842, A/41/843, A/41/815, A/41/844 et A/41/848) et fait ensuite la déclaration suivante.

M. KI (Burkina Faso), Rapporteur de la Première Commission : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les travaux qu'elle a consacrés aux questions de désarmement et qui font l'objet des points 46 à 65 et 144 de l'ordre du jour. A l'exception du point 144, tous les points relatifs au désarmement ont été inscrits à l'ordre du jour de la présente session à la suite de résolutions adoptées lors de sessions précédentes. Cependant, un certain nombre de propositions nouvelles ont été présentées sous plusieurs points au cours de cette session.

L'Assemblée générale est saisie aujourd'hui des rapports sur les points 46 à 61 et 64. A l'exception du point 61, que la proximité de la réunion du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement envisageait pour cette semaine conduit à aborder dès aujourd'hui, l'Assemblée sera saisie demain des rapports sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement qui ont des incidences sur le budget-programme, à savoir les points 62, 63 et 65, ainsi que des rapports sur les points 66, "Question de l'Antarctique"; 67, 68, 69 et 141, relatifs à la sécurité internationale; et 144, relatif à l'"Armement nucléaire d'Israël".

Ainsi que les années précédentes, et dans le souci d'organiser les débats de manière à la fois compréhensive, efficace et harmonieuse, la Commission a divisé ses travaux sur le désarmement en trois phases : en premier lieu, elle a tenu un débat général sur l'ensemble des points de l'ordre du jour consacrés au désarmement; ensuite, tout en poursuivant le débat général, elle a entendu des déclarations sur des points précis de l'ordre du jour; enfin, elle a examiné les projets de résolution et pris des décisions. Pendant cette dernière phase, la Commission a regroupé les projets présentés afin de rationaliser au mieux ses travaux et d'éviter les doubles emplois, notamment en ce qui concerne les explications de position ou de vote. Cette méthode a montré à nouveau qu'elle facilitait l'exécution efficace du programme de travail de la Commission.

Au cours de 59 séances et de nombreuses consultations ou réunions de groupes, la Commission a fourni cette année encore un travail intense, dans un esprit à la fois responsable et constructif. Les débats ont été sereins, quelquefois passionnés mais jamais discourtois. En réalité, une bonne atmosphère, soutenue par un esprit de compréhension et de tolérance, a régné tout au long des discussions. La plus grande partie des débats ont porté sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, les négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales, la prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions connexes, le gel des armements nucléaires, l'arrêt des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les armes chimiques et bactériologiques.

Soixante-dix-sept projets de résolution et décision concernant le désarmement ont été présentés cette année à la Première Commission, soit deux de plus qu'à la quarantième session, et quatre de plus qu'à la trente-neuvième session. Parmi ces 77 projets, la Commission en a adopté 65 (soit un de moins que l'année dernière), ainsi que deux projets de décision; 22 projets de résolution ont été adoptés sans vote (c'est-à-dire un de plus que l'année dernière) et 43 au moyen d'un vote enregistré. A la demande de leurs auteurs, la Commission ne s'est pas prononcée sur neuf projets.

Le plus grand nombre des projets adoptés par la Commission ont trait aux questions nucléaires, en particulier la prévention de la guerre nucléaire, la cessation des essais nucléaires, les négociations bilatérales sur les armes

M. Ki

nucléaires, le gel des armements nucléaires, les assurances de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, les zones exemptes d'armes nucléaires. Ceci montre à l'évidence la préoccupation constante de tous les pays vis-à-vis de l'arme nucléaire et des nombreux problèmes qu'elle suscite. Parmi les autres questions de désarmement, six projets de résolution ont été adoptés sur le désarmement conventionnel et les mesures de confiance, quatre sur les armes chimiques et biologiques, trois sur les questions de vérification et de respect des obligations. Les autres projets de résolution ou de décision concernent notamment la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la campagne mondiale pour le désarmement, la réduction des budgets militaires, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, la Conférence du désarmement, le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, ainsi que des études d'experts.

Au cours du débat, de nombreuses délégations ont préconisé la recherche de moyens pour améliorer l'efficacité du travail de la Première Commission. A cet égard, le nombre élevé de résolutions sur certains points, bien qu'explicable par le désir de prendre des mesures urgentes dans tous les domaines pour un désarmement efficace, a préoccupé plusieurs délégations qui ont souligné l'importance qu'elles attachaient à la réduction du nombre des résolutions. A cet égard, je voudrais mentionner comme un exemple positif et encourageant le cas de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique pour lequel, à nouveau, à l'issue d'intenses négociations et grâce aux efforts fournis par tous, un seul projet de résolution a pu être adopté. Dans le même sens, certains projets de résolution ont pu être retirés par leurs auteurs à la suite de négociations qui ont permis que leur point de vue soit pris en compte dans d'autres résolutions.

Le rapport de la Première Commission dont l'Assemblée est saisie, et qu'elle doit examiner aujourd'hui et en partie demain, récapitule en détail les décisions prises au sujet de chacun des points de l'ordre du jour, en indiquant notamment, lorsqu'il y a lieu, les résultats de votes sur les projets de résolution. Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée générale sur plusieurs corrections et additions nécessaires :

Dans les rapports concernant les points 47, 54, 55 et 59, portant respectivement les cotes A/41/834, A/41/837, A/41/838 et A/41/839, il convient

d'ajouter à la liste de documents dont était saisie la Commission, qui se trouve au paragraphe 4, la lettre datée du 21 novembre 1986 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/41/873).

Dans le rapport concernant le point 4b (A/41/835), la note 4/ qui se trouve au bas de la page 5 et qui concerne l'alinéa c) du paragraphe 6 devrait se lire :

"la délégation de la République centrafricaine a indiqué ultérieurement qu'elle avait eu l'intention de voter pour le projet de résolution, et la délégation du Zimbabwe qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir."

Dans la version anglaise du rapport concernant le point 55 (A/41/838), le titre de la section II devrait se lire : "Examen du projet de résolution A/C.1/41/L.8", et non 40/L.8.

Dans le rapport concernant le point 58 (A/41/827), à la deuxième ligne du paragraphe 6, il convient d'ajouter "... aux auteurs duquel s'est également joint l'Uruguay".

Dans les rapports concernant les points 58 et 65 et portant respectivement les cotes A/41/827 et A/41/844, il convient de rajouter à la liste des documents dont était saisie la Commission, au paragraphe 4, la lettre datée du 20 novembre 1986 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/41/866).

Je tiens également à attirer l'attention de l'Assemblée sur le point 62 d), "Programme global de désarmement" : aux termes du projet de décision contenu au paragraphe 69 du rapport correspondant (A/41/842), l'Assemblée générale décide de garder ce point à son ordre du jour.

J'ai maintenant l'honneur de saisir l'Assemblée, pour examen et adoption, des recommandations formulées par la Première Commission dans ses rapports.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autre proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Première Commission dont l'Assemblée est saisie ce matin.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Par conséquent, les déclarations seront limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations à l'égard des différentes recommandations de la Première Commission ont été clairement exprimées à la Commission et figurent dans les documents officiels pertinents.

Je voudrais vous rappeler qu'au paragraphe 7 de sa décision 34/401, l'Assemblée générale a stipulé que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission." (Décision 34/401, par. 7)

Je tiens également à vous rappeler que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Nous abordons maintenant le rapport de la Première Commission relatif au point 46 de l'ordre du jour, intitulé : "Application de la résolution 40/79 de l'Assemblée générale relative à la signature et la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)" (A/41/816).

Je donne maintenant la parole à la délégation du Ghana qui a demandé à expliquer son vote avant le vote.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite prendre la parole pour deux raisons : premièrement, pour expliquer le vote de la délégation du Ghana sur le projet de résolution intitulé "Désarmement classique à l'échelle régionale" (A/41/840 M) sur lequel l'Assemblée générale est sur le point de se prononcer, et, deuxièmement, pour faire certaines observations pertinentes sur les travaux de la Première Commission au cours de la présente session.

M. Gbeho (Ghana)

Cette année, la Première Commission a présenté quelque 75 résolutions - beaucoup plus que l'année dernière - à l'Assemblée générale pour décision. Cette prolifération de résolutions s'explique par le fait que la Commission a entrepris ses travaux à l'ombre de la Réunion de Reykjavik et au moment où se termine l'Année internationale de la paix. Mais en dépit du grand nombre de résolutions, ma délégation estime que la Première Commission devrait, à l'avenir, s'attacher à accélérer les efforts déployés par les Nations Unies en matière de désarmement, ce qui suppose que l'on cherche à réduire les divergences sur les questions cruciales de désarmement.

La délégation du Ghana est consciente des efforts louables réalisés par le Président et par le Secrétariat afin de fusionner un certain nombre de résolutions. Malheureusement, ces efforts sont loin d'avoir abouti. On a assisté à une recrudescence du nombre de résolutions. Dans un cas particulier, il y a eu deux résolutions sur le même sujet, chacune revendiquant un objectif commun mais ne différant que par leur tendance idéologique.

Il est également évident qu'un certain nombre de résolutions s'expliquent davantage par le désir que manifestent certaines délégations de voir leur nom associé à une initiative spécifique en matière de désarmement, plutôt que par leur répercussion significative sur les efforts en matière de désarmement.

Ma délégation aimerait espérer qu'un nouvel examen sérieux des travaux de la Première Commission sera réalisé l'année prochaine. Nous craignons que, si ce n'est pas le cas, il en résulte une crise de crédibilité à l'égard de la Commission. Les délégations ne devraient pas encourager les résolutions ou des débats interminables simplement pour des motifs politiques étroits. Nous devrions chercher à progresser vers un désarmement général et complet plutôt que de marquer des points de propagande.

Certains longs débats et les résultats négatifs de l'initiative concernant le rapport relatif à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) en sont des exemples. Ceux qui ont proposé cette initiative, manifestement destinée à assurer un "arrangement satisfaisant" pour le précédent Directeur de l'UNIDIR aurait dû pressentir que la majorité des délégations ne souhaitaient pas être entraînées dans un débat sur cette question, qui était, de toute évidence, une question de politique intérieure d'un Etat Membre. Cependant, ceux qui souhaitaient

M. Gbeho (Ghana)

cet arrangement et ceux qui y étaient opposés se sont lancés dans de longs débats improductifs, mobilisant ainsi les temps et les ressources de la Commission.

A cet égard, je tiens également à lancer un appel aux petites délégations qui, semble-t-il, se sont constituées en un groupe toujours disposé à se porter coauteurs de résolutions. La délégation du Ghana ne mettra pas en doute le droit souverain des délégations de décider de leur attitude en cas de vote. Toutefois, il faut bien dire que dans un nombre important de cas, de petites délégations se sont laissées utiliser par des blocs militaires et leurs alliés, à des fins politiques ou de propagande. Nous, les petites délégations, disposons, grâce à nos votes, d'un potentiel d'équilibre qui peut conférer un certain réalisme aux travaux de la Commission. C'est un atout que nous ne devrions pas gaspiller en prenant parti dans des joutes idéologiques stériles.

En tant qu'ancien Président de la Première Commission, j'ai fait ces commentaires animés des meilleures intentions. Le Ghana estime que le désarmement général et complet ne se réalisera pas du jour au lendemain; il exige une approche progressive. Cependant, il est tout aussi vrai que la croissance exponentielle actuelle des résolutions n'a aucune incidence perceptible sur le processus de désarmement.

Je tiens également à indiquer officiellement que la délégation du Ghana regrette profondément que les parties au Traité de l'Antarctique n'aient pas participé au processus de prise de décision sur les résolutions concernant la question de l'Antarctique. Les deux résolutions, relatives à la diffusion d'informations et à l'imposition d'un moratoire sur les négociations visant à établir un régime concernant les ressources minérales de l'Antarctique, ont été traitées avec mépris par les parties au Traité. Un certain nombre d'entre elles, afin, semble-t-il, de maintenir diplomatiquement un certain équilibre, ont manifesté un certain intérêt à l'égard de la résolution demandant aux parties au Traité de mettre fin à l'association du régime raciste sud-africain au Traité de l'Antarctique. En adoptant cette attitude regrettable, les parties au Traité ont marqué une fois de plus leur opposition au principe d'universalité, élément fondamental des relations internationales d'aujourd'hui.

Je voudrais maintenant expliquer le vote de la délégation ghanéenne sur la résolution relative au désarmement classique.

M. Gbeho (Ghana)

Le Ghana soutient le principe du désarmement classique régional, qui est l'un des domaines prioritaires retenu au paragraphe 45 du Document final de la dixième session extraordinaire, parce que nous estimons qu'une approche régionale pourrait constituer une base utile à un désarmement mondial qui est l'objectif final.

Cependant, pour qu'un véritable désarmement classique régional puisse être réalisé, il convient, selon nous, que soit assuré un équilibre acceptable des responsabilités, des obligations mutuelles des Etats dans la région ou dans la sous-région. Ceci suppose que tout Etat ou groupe d'Etats dans la région s'engage, dans le cadre du processus de désarmement, à ne pas chercher à s'assurer un avantage militaire indû sur les autres.

De même, le désarmement sous-régional sera forcément compromis si certains Etats ne renoncent pas, pour parler franchement, à des alliances militaires qui pourraient leur procurer des avantages tangibles. Le fait est que l'on ne peut pas se prononcer pour le désarmement classique régional tout en maintenant une alliance militaire avec une puissance militaire importante qui se trouve en dehors de sa propre région. Un tel arrangement non seulement ébranle sérieusement la confiance, essentielle au désarmement classique régional, mais suscite également des doutes sérieux quant aux déclarations qui sont faites lors d'un engagement multilatéral en faveur du désarmement. Un certain nombre de coauteurs du projet de résolution A/41/840 M n'ont, semble-t-il, pas tenu compte d'anciens accords militaires conclus après l'indépendance entre leurs pays respectifs et une grande puissance militaire. Personne ne met en question leur droit souverain de conclure ces accords avec des puissances qui seront toujours prêtes à démontrer leur puissance militaire. Mais il convient alors de déterminer quelles sont les assurances dont doivent disposer les Etats qui ne sont pas parties à de tels arrangements militaires.

M. Gbeho (Ghana)

De tels arrangements militaires confèrent automatiquement et naturellement aux parties au Traité un avantage militaire relatif sur les autres Etats de la région. Poser comme principe un désarmement classique régional alors même qu'on bénéficie d'avantages militaires tirés de l'étranger, c'est, le moins qu'on puisse dire, faire deux poids deux mesures et cela ne peut convaincre le Ghana qui ne peut l'accepter.

Ma délégation estime également qu'une initiative régionale de désarmement fructueuse exige la coopération et l'appui maximums de tierces parties, ce qui implique que les parties tierces s'engagent à ne pas fournir clandestinement des armes ni à fomenter des conflits dans la région ou la sous-région.

Pour souligner la responsabilité particulière qui incombe aux parties tierces, les auteurs du projet de résolution A/41/840 M n'ont fait qu'aborder ce sujet important au paragraphe 2 du dispositif, mais uniquement dans le contexte général de l'arrêt de la course aux armements sans traiter des actions négatives spécifiques qui pourraient saper toute initiative régionale de désarmement. C'est pourquoi la délégation du Ghana s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/41/840.

Je me hâte d'ajouter que le Gouvernement du Ghana, est ardemment en faveur d'un désarmement classique au niveau régional. Il ne peut cependant pas approuver une démarche qui évite le coeur de la question et risque finalement de précipiter les conflits parce que des faiblesses militaires seraient ainsi créées par inadvertance.

La délégation du Ghana voudrait espérer que d'ici à la prochaine Assemblée générale, les membres de la Première Commission auront l'occasion de réfléchir sérieusement aux travaux de la Commission. Pour sa part, le Ghana donnera son plein appui à toute mesure positive.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite les membres de l'Assemblée à passer au projet de résolution recommandé par la Première Commission, au paragraphe 6 du rapport qui figure dans le document A/41/816, intitulé "Application de la résolution 40/79 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun,

Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Côte d'Ivoire, Cuba, France, Guyana, Mali, République centrafricaine.

Par 145 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/45).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 46 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/41/834) relatif au point 47 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires".

Il n'y a pas de demande d'explication de vote.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 135 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 41/46 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de résolution B. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau,

Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Suède, Turquie.

Par 127 voix contre 3, avec 21 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/46 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 47 de l'ordre du jour.

Le rapport suivant de la Première Commission a trait au point 48 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires" (A/41/835).

Il n'y a pas de demande d'explication de vote. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/41/835). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande,

Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Inde, Israël, Malawi, Nicaragua, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan.

Par 137 voix contre une, avec 15 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/47).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

Le Président

Le rapport suivant de la Première Commission a trait au point 49 de l'ordre du jour intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient" (A/41/817).

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/48).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 49 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission relatif au point 50 de l'ordre du jour intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud" (A/41/836).

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Danemark, Ethiopie, Fidji, France, Hongrie, Indonésie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Seychelles, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Par 107 voix contre 3, avec 41 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/49).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 50 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 51 de l'ordre du jour intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination" (A/41/814).

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/50).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 51 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 52 de l'ordre du jour intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes chimiques" (A/41/825).

* La délégation de Sao Tomé-et-Principe a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le Président

J'invite les membres de l'Assemblée à se pencher sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belize, Birmanie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Grèce, Grenade, Irlande, Israël, Jamaïque, Malawi, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Soudan, Suède, Uruguay.

Par 106 voix contre 18, avec 25 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/51).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 53 de l'ordre du jour intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces

pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires" (A/41/823).

J'invite les membres de l'Assemblée à se tourner vers le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Inde.

Par 149 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/52).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 53 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous allons examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 54 de l'ordre du jour (A/41/837), intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par le Première Commission au paragraphe 14 de son rapport.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution. S'il n'y a pas d'objection, je mettrai tout d'abord aux voix le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 140 voix contre une, avec 12 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets à présent aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 154 voix contre zéro, avec 1 abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 41/53).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a donc terminé son examen du point 54 de l'ordre du jour.

Nous allons passer au rapport de la Première Commission sur le point 55 de l'ordre du jour (A/41/838), intitulé "Application de la résolution 40/88 de l'Assemblée générale relative à la cessation immédiate et à l'interdiction des essais d'armes nucléaires".

L'Assemblée va se prononcer maintenant sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Gabon, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Tchad, Tunisie, Turquie.

Par 123 voix contre 3, avec 26 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/54).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève l'examen de point 55 de l'ordre du jour.

Nous allons passer maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 56 de l'ordre du jour (A/41/826) intitulé, "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution A s'intitule "Application de la Déclaration".

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Malawi, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 150 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 41/55 A).*

* La délégation de la Mauritanie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais mettre aux voix le projet de résolution B, intitulé "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal.

Par 139 voix contre 4, avec 13 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/55 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 57 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes" (A/41/818). L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé pour adoption par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, France, Grèce, Haïti, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchad, Turquie.

Par 128 voix contre une, avec 25 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/56).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 57 de l'ordre du jour.

Nous allons à présent examiner le rapport de la Première Commission sur le point 58 de l'ordre du jour, intitulé "Réduction des budgets militaires" (A/41/8 . . . Le projet de résolution recommandé pour adoption par la Première Commission figure au paragraphe 8 de ce rapport.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/57).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Nous allons examiner le rapport de la Première Commission sur le point 59 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)" (A/41/839). L'Assemblée générale va se prononcer sur les quatre projets de résolution recommandés pour adoption par la Première Commission au paragraphe 17 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/58 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution B, intitulé "Interdiction des armes chimiques et bactériologiques".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belize, Birmanie, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Equateur, Finlande, Grèce, Grenade, Inde, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Libéria, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sri Lanka, Suède, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

Par 100 voix contre 11, avec 43 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/58 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en venons maintenant au projet de résolution C, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Congo, Cuba, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Nicaragua, République démocratique populaire lao, Viet Nam, Yougoslavie.

Par 137 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 41/58 C).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons au projet de résolution D, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 41/58 D)

* Les délégations de Chypre et de l'Inde ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

Nous allons à présent examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 60 de l'ordre du jour (A/41/840), intitulé "Désarmement général et complet".

L'Assemblée va se prononcer sur les 15 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 49 de son rapport.

Le projet de résolution A concerne l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques. La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 41/59 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bénin, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Cuba, Hongrie, Inde, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Oman, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

Par 116 voix contre zéro, avec 26 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/59 B).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution C qui a trait au désarmement classique. La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 11/59 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Contributions des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie,

* Les délégations de Chypre, de l'Ethiopie et de la République islamique d'Iran ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Belize, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Guinée équatoriale, Irlande, Italie, Libéria, Paraguay, Singapour, Suède, Uruguay.

Par 117 voix contre 16, avec 19 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 41/59 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E concerne les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement classique.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chypre, Cuba, Inde, Iraq, Madagascar, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe.

Par 129 voix contre zéro, avec 21 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 41/59 E).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Désarmement nucléaire".

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 41/59 F).

* La délégation de Chypre a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution G porte sur le désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Inde, Jamahiriya arabe libyenne.

Par 150 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 41/59 G).*

* La délégation du Bhoutan a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H est intitulé "Etude complète sur l'utilisation de la recherche-développement à des fins militaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Angola, Bulgarie, Cuba, France, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

Par 137 voix contre une, avec 17 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 41/59 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution I est intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Birmanie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Finlande, Gabon, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Uruguay, Venezuela.

Par 111 voix contre 3, avec 38 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 41/59 I).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution J concerne le respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

La Première Commission a adopté le projet de résolution J sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite agir de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 41/59 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution K est intitulé "Armements navals et désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Inde.

Par 153 voix contre une, avec 1 abstention, le projet de résolution K est adopté (résolution 41/59 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution L concerne l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 148 voix contre une, avec 6 abstentions, le projet de résolution L est adopté (résolution 41/59 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution M traite du désarmement classique à l'échelon régional. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Angola, Ethiopie, Ghana, Iraq, République démocratique populaire lao, Viet Nam.

Par 137 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 41/59 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons à présent voter sur le projet de résolution N, intitulé "Notification des essais nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suede, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Angola, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Madagascar, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Par 130 voix contre une, avec 22 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 41/59 N).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en venons au projet de résolution O, intitulé "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution O sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/590).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 60 de son ordre du jour.

Nous en venons au rapport de la Première Commission relatif au point 61 de l'ordre du jour, intitulé "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale" (document A/41/841).

L'Assemblée prendra une décision sur les dix projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 32 de son rapport.

Nous commençons par le projet de résolution A, intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement : action et activités".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Birmanie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Grenade, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Portugal, Rwanda, Singapour, Suède, Suriname, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay.

Par 114 voix contre 3, avec 36 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 41/60 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution B, intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 144 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 41/60 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets aux voix le projet de résolution C, intitulé "Examen des principes directeurs pour l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Néant.

Par 155 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté (résolution 41/60 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique".

La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 41/60 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Chine, Espagne, Islande, Japon.

Par 136 voix contre 12, avec 5 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 41/60 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Grèce, Irlande, Israël, Japon.

Par 132 voix contre 17, avec 4 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 41/60 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution G concerne la convocation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution se trouve dans le document A/41/916.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 41/60 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En raison de la décision qui vient d'être prise sur le projet de résolution G, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 34 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée décidait qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne devait être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée a donc autorisé le Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement à se réunir pendant la session en cours de l'Assemblée générale.

Le projet de résolution H est intitulé "Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar,

République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Néant.

Par 154 voix contre une, sans abstention, le projet de résolution H est adopté (résolution 41/60 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution I est intitulé "Application de la résolution 40/151 C de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique

allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Chine, Espagne, Islande, Pays-Bas.

Par 139 voix contre 12, avec 4 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 41/60 I).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution J est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 41/60 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 61 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 64 de l'ordre du jour, intitulé "Conférence mondiale du désarmement" (document A/41/815).

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 7 de son rapport A/41/815.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/61).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie pour une explication de vote.

M. MLLOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Je désire expliquer la position de ma délégation en ce qui concerne les résolutions qui viennent d'être adoptées. La délégation albanaise n'a pas participé au vote sur les nombreuses résolutions concernant divers points relatifs au désarmement. Nous tenons à dire également pour le procès-verbal que notre délégation se dissocie du consensus auquel ont donné lieu certaines des résolutions adoptées sans vote.

Cette attitude de ma délégation ne signifie nullement que l'Albanie soit opposée au désarmement et au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Bien au contraire, ainsi qu'il a été souligné cette année comme par le passé dans les déclarations de ma délégation devant l'Assemblée générale et à la Première Commission, le Gouvernement albanais a toujours été et reste en faveur d'un désarmement véritable. Nous partageons les préoccupations et les aspirations des peuples et des pays épris de paix qui souhaitent la paix et un désarmement véritable.

A notre avis, les nombreuses résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale année après année n'ont pas contribué à prévenir ou à freiner la course aux armements. Ainsi qu'en témoigne l'expérience, les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, au défi des exigences de l'opinion publique mondiale, ont intensifié leurs courses aux armements, l'étendant à l'espace extra-atmosphérique, toujours selon leurs politiques impérialistes. Leur propagande à l'égard des objectifs du désarmement n'est qu'un écran de fumée destiné à cacher leurs courses aux armements effrénées et leur rivalité pour la domination du monde.

Enfin, la délégation albanaise souhaite réaffirmer l'inquiétude du Gouvernement et du peuple albanais au sujet de la course aux armements persistante et intense entre les deux superpuissances et leurs blocs militaires, qui constitue une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales dans le monde.

Le PRESIDENT : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 64 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.